

L'accueil des tout-petits

Collection Mille et un bébés

dirigée par Patrick Ben Soussan

Des bébés en mouvements, des bébés naissant à la pensée, des bébés bien portés, bien-portants, compétents, des bébés malades, des bébés handicapés, des bébés morts, remplacés, des bébés violents, agressés, exilés, des bébés observés, des bébés d'ici ou d'ailleurs, carencés ou éveillés culturellement, des bébés placés, abandonnés, adoptés ou avec d'autres bébés, des bébés et leurs parents, les parents de leurs parents, dans tous ces liens transgénérationnels qui se tissent, des bébés et leur fratrie, des bébés imaginaires aux bébés merveilleux...

Voici les mille et un bébés que nous vous invitons à retrouver dans les ouvrages de cette collection, tout entière consacrée au bébé, dans sa famille et ses différents lieux d'accueil et de soins. Une collection ouverte à toutes les disciplines et à tous les courants de pensée, constituée de petits livres – dans leur pagination, leur taille et leur prix – qui ont de grandes ambitions : celle en tout cas de proposer des textes d'auteurs, reconnus ou à découvrir, écrits dans un langage clair et partageable, qui nous diront, à leur façon, singulière, ce monde magique et déroutant de la petite enfance et leur rencontre, unique, avec les tout-petits.

Mille et un bébés pour une collection qui, nous l'espérons, vous donnera envie de penser, de rêver, de chercher, de comprendre, d'aimer.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

L'accueil des tout-petits

Joël Clerget
Hélène Dutertre Le Poncin
Chantal Fleury
Alberto Konicheckis
Hubert Montagner
Gyslaine Montanaro

1001 BB - Bébés au quotidien

érès

Conception de la couverture :

Corinne Dreyfuss

Réalisation :

Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012

ME - ISBNPDF : 978-2-8658-1760-4

Première édition © Éditions érès 1998

33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

L'accueil des tout-petits <i>Joël Clerget</i>	7
Placer l'enfant au cœur de la politique de la petite enfance <i>Gyslaine Montanaro</i>	11
L'aménagement des espaces de vie pour les tout-petits Enjeu de société pour la vie familiale, la santé publique et l'éducation <i>Hubert Montagner</i>	29
Muriel, Tünde et quelques réflexions sur le soin thérapeutique et l'attitude professionnelle <i>Chantal Fleury</i>	69
Des yeux et des regards <i>Hélène Dutertre-Le Poncin</i>	87
La « terreur » de la section, violence et intersubjectivité à la crèche <i>Alberto Konicheckis</i>	101

Joël Clerget

L'accueil des tout-petits

*« Je regardais Bertrand et Barnabé.
Pour la première fois, je les regardais, pas avec
le sentiment de les observer, mais sans attendre
quelque chose, ni de moi ni d'eux ».*

Une patiente en analyse

Pour suivre la métaphore viticole, l'accueil des tout-petits n'est ni un négoce ni une manipulation, et pas franchement un élevage. Accueillir serait plutôt la récolte des fruits mûris sur la treille du désir puisant racine dans les terroirs du parler. Accueillir est un beau mot de la langue, fort et généreux, impliquant notre engagement. De plus, l'accueil d'un tout-petit pose la question de l'autonomie de l'enfant : comment, objet de nos soins, peut-il devenir sujet du désir et de la parole, sans être voué à être la chose de l'autre ? L'accueil d'un petit d'homme dans la cité n'est pas une affaire de discours. C'est un acte. Plus précisément

même, c'est un acte de parole, comme tout acte humain digne de ce nom.

Accueillir un tout-petit est un acte civique et de citoyenneté responsable. Accueillir un bébé, c'est lui rendre la vie possible et vivable comme enfant de la Cité, en relation avec d'autres humains. C'est se préoccuper des soins qui entretiennent sa vie et lui offrir des bras où il s'épanouisse en grandissant, « allant-devenant dans le génie de son sexe » pour le dire avec Françoise Dolto.

L'enjeu politique de l'accueil, quand on bafoue les sujets à les tenir pour rien, pour moins que les biens et l'argent, réside en ceci : *que les enfants de leurs parents deviennent des fils de la parole*. Il s'agit d'un acte qui engage la vie sociale et symbolique, dans notre commune appartenance à l'humanité partagée, notre « commune présence » disait le poète René Char.

Envers le bébé, sujet de droit à part entière, notre devoir a forme de dette : celle de promouvoir et de tenir sa *différenciation* de sujet, à nul autre pareil. Acceptons-nous d'écouter et d'entendre un enfant, non seulement l'enfant imaginaire dont on fait le jus de nos discours à la bourse du savoir, mais *cet enfant-là* réel, vivant de la sève du désir, avec son imaginaire d'enfant, n'ayant pas encore les mots pour se dire, mais cependant nous parlant déjà. Acceptons-nous d'être dérangés, déplacés, voire bousculés et même menacés ou angoissés parce qu'un enfant nous dit ?

Accueillir un bébé, ce n'est pas jouir de son être ou de son corps, c'est le porter dans la vitalité des mots adressés à sa jeune personne encore proche de la naissance. Accueillir un

tout-petit, c'est prendre le risque de lui parler, de s'adresser à lui et de l'entendre. C'est aussi respecter le silence dont il a parfois besoin. Accueillir un bébé, c'est l'appeler de son prénom, métaphore du nom. C'est le porter dans la sensibilité et dans la *sensorialité* de nos êtres distincts.

Accueillir un bébé, c'est le porter dans des mains qui lui parlent et le soutenir, vivant symbole, dans une voix qui le touche.

Les pères, comme dit Jérémie, ont mangé les raisins verts et les enfants en eurent les dents agacées. Si nous mangeons les raisins mûrs de la parole, les enfants seront moins agacés des grappes du refus et du rejet dans lesquelles les mettent trop souvent nos volontés de les faire taire. Accueillir et parler en effet vont de pair, aussi bien dans le respect du silence et de l'écoute que dans la nécessité des séparations où s'ordonne et se donne toute vie humaine.

Gyslaine Montanaro

Placer l'enfant au cœur de la politique de la petite enfance

Les modes d'accueil collectifs de la petite enfance étaient marqués jusqu'à ces dernières années par une situation de pénurie. Il y avait une demande beaucoup plus importante que l'offre. Les contrats crèches et contrats enfance ont permis d'augmenter dans de nombreuses villes le nombre de places en crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants sans que cela paraisse satisfaire totalement la demande. Pourtant, depuis à peu près deux ans, on assiste à un réel revirement et presque à une situation inversée : il y aurait actuellement en moyenne plus de places que de demandes (même si on n'a pas assez de recul pour réellement analyser ce changement). Les listes d'attente fondent, de

Gyslaine Montanaro, puéricultrice, responsable de mini-crèche, halte-garderie.

nombreux gestionnaires restructurent voire ferment certaines structures collectives.

Plusieurs hypothèses peuvent être posées pour expliquer ce changement :

— la situation économique ne s'améliorant pas, les modes collectifs d'accueil représentent une dépense trop importante pour les familles ;

— ces modes d'accueil ne sont plus adaptés, dans leur fonctionnement, aux demandes actuelles des parents : temps partiel, horaires, travail à durée déterminée, stage de réinsertion ;

— le travail des femmes est en diminution du fait du chômage et des mesures familiales nouvelles (congé parental au deuxième enfant).

Or, en fait, le travail des femmes est toujours aussi important même s'il adopte les caractéristiques communes telles que la précarité, le temps partiel pas forcément choisi. Les différents gestionnaires mettent en place de nouvelles formules plus souples s'adaptant mieux à la demande, ce qui n'est pas forcément facile pour les professionnelles de ces structures habituées souvent à des fonctionnements assez rigides. Par contre, les encouragements économiques en direction directement des familles se font plus nettement en faveur d'un mode d'accueil de type familial : allocation versée par la Caisse d'allocations familiales, réduction d'impôts pour la création d'emplois de proximité. Ces dernières années, les textes officiels concernant la petite enfance ont pratiquement tous concerné la profession d'assistantes maternelles. Ces textes étaient certes nécessaires, notamment à propos de la for-

mation des assistantes maternelles, mais on ne peut s'empêcher de remarquer que les textes réglementant les collectivités d'accueil du jeune enfant n'ont toujours pas été actualisés et revus malgré les attentes des professionnels de ce secteur.

Cette situation nouvelle met en évidence, une fois de plus, que la création de structures d'accueil n'est pas conditionnée par l'enfant et ses besoins. En effet, pour qu'il puisse y être accueilli, sa mère doit obligatoirement travailler : cette mesure limite le public demandeur de place en structure collective aux classes moyennes et supérieures.

Survol historique

Un détour par l'histoire nous montre que jamais l'enfant lui-même n'a été réellement au cœur de la création des structures collectives. Depuis la création des crèches en 1840, la motivation pour créer de telles structures a été basée sur trois éléments : le désir de moralisation et de normalisation de la classe ouvrière, la lutte contre la baisse de la démographie, le travail des femmes. Ces trois éléments ont une importance diverse selon les périodes. Lorsque Jean-Baptiste Firmin Marbeau, adjoint au maire du 1^{er} arrondissement de Paris, crée l'une des premières crèches en 1844, les objectifs sont clairement annoncés : recul du paupérisme, réconciliation des classes sociales, moralisation des mères et des classes populaires. « Plus tard, les militants ouvriers reprocheront à l'école

et à la crèche de détacher l'enfant de son milieu originel pour le modeler à leur façon »¹.

La prise de conscience du déclin démographique et, à partir de 1870, la peur de la vitalité démographique de l'Allemagne, ont poussé à la création de structures de surveillance de la petite enfance. Elles ont entraîné aussi l'intervention directe de l'Etat, à un moment où le nombre d'« avortements » est en augmentation constante malgré les exhortations des natalistes et les tentatives de répression. La loi Roussel (1874) visant à protéger les enfants placés en nourrice, la naissance de la pédiatrie et de la puériculture, l'ordonnance du 2 novembre 1945 instituant la protection maternelle et infantile sont autant de faits qui jalonnent l'histoire de la lutte contre la mortalité infantile.

Avec l'ordonnance de 1945, les crèches s'éloignent de leur origine philanthropique et passent sous la tutelle de la médecine : il y a ainsi passage de la notion d'assistance à la notion de protection. C'est en 1945 que sort la première réglementation nationale concernant les crèches, lieux où « les enfants reçoivent les soins hygiéniques qu'exigent leur âge ». A partir de ce moment, la priorité est officiellement donnée à l'hygiène. La crainte panique des épidémies et des microbes justifiera le non-accès de ces établissements à toute personne extérieure et en premier lieu aux parents. C'est en 1945 qu'apparaît dans la législation le rapport entre crèche et travail des mères. Mais le problème de la garde des enfants durant le

1. Y. Knibielher, C. Fouquet, *Histoire des mères*, 1977.

travail de la mère s'est posé dès le début de la révolution industrielle. A partir de ce moment, le travail salarié des femmes a fait partie du paysage social avec ses flux et ses reflux, ses débats farouches entre ses détracteurs et ses défenseurs et, à partir des années soixante, le désir des femmes elles-mêmes de participer de plus en plus au monde du travail.

La revendication d'être mère et femme capable de trouver un épanouissement personnel dans le travail entraîne à partir de 1968 la revendication de création de structures d'accueil pour les enfants. La lutte contre la mortalité infantile n'est plus à l'ordre du jour ; les nouvelles connaissances sur l'enfant et le désir de changer les rapports parents-enfants s'accommodent mal de l'hygiénisme exacerbé des crèches qui ne s'intéressent qu'à la protection du corps de l'enfant et refusent aux parents l'accès et le droit de regard. La création des crèches parentales répond alors au désir d'un droit à la crèche mais aussi d'un droit dans la crèche.

Enfant émissaire chargé de moraliser sa famille, enfant patriote chargé de reconstituer la masse de chair à canons ou de force de travail, enfant « mis en consigne » pour permettre à sa mère de mener sa vie professionnelle, enfant citoyen, enfant en devoir de satisfaire le narcissisme parental... toutes ces fonctions le placent ailleurs qu'à l'endroit où il est : moment fugitif de la petite enfance.

Les crèches : un pis aller ?

Les travaux des chercheurs ont montré les capacités et les compétences insoupçonnées du jeune enfant ainsi que l'importance de cette période de la petite enfance pour son développement ultérieur. A la demande de différents ministères, des experts ont établi des recommandations à prendre en compte pour le bien-être des enfants en collectivités. Pourtant il n'existe pas de politique de la petite enfance posant clairement des objectifs partant des besoins de l'enfant et les « imposant » aux différents gestionnaires, ce qui est particulièrement difficile à réaliser du fait de la décentralisation. Les contrats crèches et contrats enfance ne contiennent pas ce type de recommandations. La comparaison entre une école maternelle centralisée (alors qu'elle n'est pas obligatoire) et des structures petite enfance dont l'existence et l'organisation sont laissées au bon vouloir des collectivités territoriales est significative. Tout se passe comme si, à partir de trois ans, l'enfant passait dans le domaine public avec l'entrée à l'école ; par contre avant cet âge, il appartient au domaine du privé qu'on ne légifère pas au nom de la liberté. Pourtant les lois mises en place concernant la maltraitance interviennent dans ce domaine. Pour moi, la conception que notre société a du rôle de la mère auprès de l'enfant durant les premières années de sa vie conditionne l'existence des structures d'accueil de la petite enfance ainsi que les moyens qui leur sont accordés.

« Les crèches ont pour objet de garder pendant la journée, *durant le travail de leur mère*, les enfants bien-portants ayant

moins de trois ans accomplis ». Cette définition tirée du *Journal officiel* place bien la mère au cœur de la crèche, puisque c'est le travail de la mère qui justifie son existence. Cette définition pèse lourdement sur le travail effectué dans ce secteur. C'est une définition par défaut, une définition en négatif. Puisque la mère travaille (on peut lire en sous-entendu : au lieu de s'occuper de son enfant) on crée une structure pour pallier l'absence. Ainsi la crèche ne peut être qu'un « pis aller ». Tout doit être fait ensuite pour que l'enfant ne souffre pas trop de la séparation. Comme l'écrit L. Mozère² : « Dès l'origine de la crèche, on voit que c'est son caractère d'équipement complémentaire à la garde par la mère qui détermine sa place et son fonctionnement ». Cet *a priori* place les crèches sous le sceau de la culpabilité : culpabilité de la mère qui « abandonne » son enfant et en écho culpabilité du personnel à qui on assigne la tâche impossible de remplacer la mère et dont le travail se trouve défini en négatif : faire le moins mal possible. La terminologie renvoie à l'importance de la mère et de la famille comme référence : l'organisation en « petites familles », les crèches familiales, les crèches parentales où le simple fait d'être parent peut tenir lieu de qualification professionnelle. Ces dernières structures sont *a priori* de bons modes de garde, le critère parental étant à lui seul critère de qualité.

2. L. Mozère, *Le printemps des crèches*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Naissance du sentiment maternel

Cette relation de la mère et de l'enfant qui apparaît dans les représentations comme exclusive fait appel à un sentiment maternel qui nous paraît « naturel ». Ce sentiment n'a pourtant pas toujours existé tel que nous le vivons actuellement. Les travaux de P. Ariès³ ont daté l'apparition de l'enfance en tant que conscience d'une particularité enfantine. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il semble bien que les relations mère-enfant aient été entachées d'une « rigueur » que d'aucuns nomment indifférence. Les abandons d'enfants, la pratique de la mise en nourrice, l'attitude par rapport à la mort illustrent ces relations⁴.

Le nombre d'enfants abandonnés était extrêmement important touchant des enfants illégitimes mais aussi légitimes. La plupart des nourrissons laissés à l'hospice mouraient dans le mois qui suivait leur admission.

La mise en nourrice des enfants est un phénomène ancien et massif. Au XVII^e siècle, on considérait les enfants des villes élevés par leur mère comme une exception. Cette pratique concernait toutes les classes sociales. La vie des nourrissons chez les nourrices était loin d'être satisfaisante et le taux de mortalité vient témoigner des conditions sordides d'existence de ces enfants. Vers 1771-1773, 62,5 à 75 % des enfants mis en nourrice par l'Hôtel-Dieu mouraient.

3. P. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1973.

4. E. Shorter, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil, 1981.

La mort marquait donc de son sceau la relation mère-enfant. Un enfant sur dix mourrait dans les dix premiers jours ; un enfant sur quatre dans la première année. Il est difficile de faire la part entre la mort inéluctable, la mort par négligence et la mort volontaire. L'infanticide est puni par la loi mais admis dans un consensus silencieux. Des dictons tels que « petits enfants, petits deuils » ou « qui voit enfant voit néant » donnent une idée de la passivité et du fatalisme face à la mort de l'enfant. Les interprétations des mêmes faits divergent selon les historiens. Certains parlent d'indifférence et d'insouciance, d'autres affirment que l'amour maternel a toujours existé, d'autres enfin essaient de trouver des « excuses » aux femmes de ce temps. Même E. Badinter qui écrit : « [...] dire que les mères ne savaient pas, que les mœurs étaient autres [...] n'est-ce pas vouloir à tout prix disculper les femmes d'un "péché" insupportable : le désintéret pour son enfant »⁵ ne peut s'empêcher en même temps d'avoir un jugement très dur sur celles qui « sacrifièrent leurs obligations maternelles à leurs désirs personnels, aussi dérisoires ou légitimes fussent-ils ». Ces divergences prouvent combien il est difficile pour des individus de notre siècle de s'extraire de notre représentation de l'amour maternel.

Ce sentiment, à partir de la fin du XVIII^e siècle, a commencé à être valorisé. A partir de ce moment, les philosophes, les hommes politiques, les médecins, l'Église vont avoir un discours de plus en plus riche et de plus en plus élaboré sur la

5. E. Badinter, *L'amour en plus*, Paris, Flammarion, 1981.

fonction de la mère. La nature du lien entre la mère et l'enfant va changer. E. Shorter parle d'un « raz de marée sentimental ». Ces modifications des mentalités ne se sont pas réalisées, du jour au lendemain, par la soudaine révélation aux femmes de leur capacité d'amour jusque-là réprimée, mais ont nécessité un long travail mené par différents acteurs pour valoriser et exalter l'amour maternel, pour responsabiliser la mère dans l'éducation des enfants et, finalement pour enfermer la femme dans son rôle de mère qui devait devenir son domaine réservé. Cette responsabilisation s'est accompagnée de la culpabilisation avec son cortège d'images des mauvaises mères. L'aboutissement de ce processus a été la création de la famille moderne, nid affectif coupé de l'interaction traditionnelle avec la communauté environnante. On peut comprendre à la lecture de l'histoire comment une représentation qui a mis deux siècles à s'instaurer peut être prégnante actuellement.

Une idéologie qui pèse lourd sur le fonctionnement des structures de la petite enfance

Les psychanalystes, en insistant sur le rôle fondamental de la relation mère-enfant, ont renforcé cette représentation et lui ont donné un caractère scientifique. Ces apports ont largement été médiatisés et véhiculés de façon souvent partielle. Par exemple, les travaux de Spitz sur l'hospitalisme ont été sortis de leur contexte historique et idéologique pour imposer les images terrifiantes d'enfants morts de la séparation

d'avec leur mère ; images qui ont profondément marqué notre conscience. Toutes ces données, par ailleurs primordiales, ont cautionné l'idéologie selon laquelle c'est à la mère exclusivement de s'occuper de son enfant. Les préoccupations actuelles de plus en plus présentes sur la place du père s'inscrivent, à mon sens, dans la suite logique de cette affirmation.

Cette représentation de la femme-mère chargée de la lourde responsabilité du devenir de l'enfant est la plupart du temps mise en contradiction avec la représentation de la femme-travailleuse. Le droit au travail est revendiqué par la majorité des femmes. Pourtant, la femme n'est pas à égalité avec l'homme dans ce domaine essentiellement à cause de la charge familiale. La perspective d'avoir des enfants est présente dans le projet de vie et de carrière des toutes jeunes femmes, rarement dans celui des jeunes hommes. La femme qui travaille est acceptée pleinement à condition qu'elle soit en même temps bonne mère, bonne ménagère et, si possible, bonne épouse. La revendication qui vient au jour actuellement de la participation des femmes aux instances politiques au plus haut niveau vient ajouter une charge supplémentaire à ce tableau. La situation des modes d'accueil est le témoin de cet « écartèlement » de la femme entre différentes représentations : les femmes doivent travailler et il faut alors créer des structures pour accueillir les enfants ; pourtant ces enfants ne sont bien qu'avec leur mère, inutile donc de multiplier les structures et de leur donner trop de moyens.

Cette représentation de la relation mère-enfant pèse lourdement sur les professionnelles de la petite enfance. En majo-